

65 Vous le voyez, la séance est webdiffusée en direct. Elle sera disponible en différé dès demain sur le site de l'OCPM, à l'adresse que vous voyez à l'écran. Les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

70 Si, pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les interventions, ce soir, les représentants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal pourront utiliser leur droit de rectification dès la fin de cette séance, ou encore par écrit dans les 48 heures. Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office, à la page de la consultation.

75 Alors, évidemment, à la suite de ces séances d'audition, nous allons procéder à l'analyse de toutes les informations qui auront été soumises dans le cadre de cette consultation. Nous rédigerons un rapport, formulerons des recommandations, et c'est le président de l'Office de consultation publique de Montréal qui va le soumettre à la mairesse de la Ville de Montréal. Et le rapport sera publié deux semaines plus tard, quelque part au printemps.

80 Alors, sans plus tarder, nous allons accueillir notre premier intervenant. Il s'agit de monsieur Jérémie Lamarche qui parlera au nom du RAPSIM. Monsieur Lamarche, c'est à vous.

M. JÉRÉMIE LAMARCHE, organisateur communautaire, RAPSIM :

85 Merci beaucoup. Bonsoir à vous, chers commissaires. Donc oui, je suis Jérémie Lamarche, organisateur communautaire au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, l'acronyme au long du RAPSIM. Puis moi, je suis responsable des dossiers de judiciarisation, de droit de cité, puis de l'enjeu sur les campements.

90 Je viens présenter le mémoire du RAPSIM au nom de l'équipe complète qui y a mis du sien. Comme vous avez pu le constater à travers ces 50 pages de contenu dense, mais pertinent.

LA PRÉSIDENTE :

Que nous avons lu attentivement.

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

95

Super. Donc, le RAPSIM, c'est le regroupement communautaire en itinérance à Montréal. On compte 106 membres à travers l'île de Montréal, de l'Ouest à l'Est, du Nord au Sud. Puis ces membres-là, dans le fond, ce sont des groupes communautaires qui font différentes choses, mais qui travaillent tous avec des personnes en situation d'itinérance.

100

Notre mission à nous, c'est de défendre les... défendre collectivement les droits des personnes en situation d'itinérance et de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie. On souhaite d'ailleurs d'entrée de jeu saluer votre travail, aux commissaires, pour votre proactivité et votre sensibilité par rapport aux enjeux, puis particulièrement pour vos efforts pour consulter les personnes premières concernées.

105

Donc, vous avez dû constater, en lisant notre mémoire, qu'il porte sur un ensemble d'enjeux auxquels font face, d'une part, les personnes en situation d'itinérance et d'autre part, les groupes communautaires membres du RAPSIM. Par cette démarche, on souhaitait dresser un portrait des multiples et innombrables obstacles et facteurs qui entrent en ligne de compte quand on parle d'itinérance, puis qui sont des a priori, pour permettre d'aborder les enjeux de cohabitation sociale dans une perspective d'approche globale tout en allant aux racines des enjeux.

110

C'est d'ailleurs pourquoi nous refusons de nous limiter au cadre proposé par la Ville pour parler de la cohabitation sociale, parce que les enjeux dans l'espace public, c'est seulement la pointe de l'iceberg. Ce ne sont que les résultats des mécanismes sociaux d'exclusion et des trous dans le filet social. Si on ne les aborde pas, ces trous et ces mécanismes-là, on risque... On est collectivement voués, en fait, qu'à ne boucher les trous, qu'à mettre des *plasters* qui invisibilisent les enjeux, non pas sans répression et déni de droit supplémentaire de nos voisins et voisines sans numéro de porte.

115

120

On doit aborder largement la cohabitation sociale, parce qu'on veut que cette consultation-là soit porteuse de changements réels et d'améliorations soutenues dans le climat social pour la dignité des personnes qui vivent des situations d'itinérance.

125 C'est pour ça qu'on traite de la crise du logement et du manque de logements sociaux, des enjeux de pauvreté et de revenus insuffisants, d'accès aux soins de santé, de l'hostilité ambiante et de l'espace public envers les personnes marginalisées.

130 C'est aussi pour montrer une place, une partie de la complexité des enjeux auxquels font face quotidiennement les groupes communautaires comme les personnes en situation d'itinérance. C'est pour appeler à une plus grande compréhension de nos réalités, à plus d'empathie, à plus de solidarité.

135 Donc, on le sait, l'itinérance, c'est en augmentation. Le robinet qui la crée est encore ouvert. C'est pourquoi on doit prendre en compte l'ensemble des éléments de contexte quand on parle de cohabitation sociale. Lesdits enjeux de cohabitation sociale sont le symptôme d'une crise humanitaire beaucoup plus profonde.

140 D'ailleurs, qu'est-ce qu'on entend par cohabitation sociale? Déjà, on doit dire que le contexte a été un petit peu récupéré à travers les années. À l'origine, c'étaient des groupes communautaires qui mettent de l'avant cette notion-là pour revendiquer que l'existence et la présence des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public soient considérées, puis que la ville au sens large, donc la planification urbaine, autant que les règlements municipaux, soient pensés en cohérence avec cette présence-là.

145 Dans les dernières années, la notion a plutôt été utilisée à sens contraire et à sens unique pour désigner une présence de personnes marginalisées dans l'espace public qui dérange et qui doit disparaître. Or, la notion de cohabitation implique que différentes populations avec différents intérêts et besoins et réalités se côtoient.

150 Il faut donc briser la tendance à opposer les intérêts de chacun et chacune, et plutôt aller chercher les filons qui vont permettre une amélioration des conditions pour tous et toutes.

155 Évidemment, comme dans tous les enjeux, il faut rappeler qu'il y a des rapports de pouvoir asymétriques quand on réfléchit aux enjeux de cohabitation sociale. Les personnes marginalisées,

alors qu'elles peinent à subvenir à leurs besoins de base, comme se nourrir, se loger, uriner, il n'est pas surprenant qu'elles n'aient les moyens financiers ou communicationnels pour faire valoir leurs droits et leurs intérêts, spécifiquement parce qu'elles sont marginalisées.

160 Tout cela alors qu'elles vivent l'hostilité ambiante et sont les personnes qui subissent le plus de violence de toutes parts, comme ça a été mentionné cet après-midi par d'autres collègues.

165 Or, un exemple de ce débalancement de pouvoir là, c'est que quand les enjeux sont traités médiatiquement, par exemple, les personnes domiciliées bénéficient de beaucoup plus d'écoute et d'attention que les personnes marginalisées. On n'interroge que très peu le sentiment d'insécurité que peuvent vivre les personnes marginalisées, et on interroge aussi très peu les explications de leur présence dans l'espace public, qui découle de décennies de désinvestissement des différents gouvernements et d'un manque flagrant de ressources qui puissent répondre aux besoins variés des différentes personnes qui vivent l'itinérance.

170 Je vais parler un petit peu plus de la réalité des groupes communautaires, qui sont nos membres, au RAPSIM, en faisant d'abord un petit rappel sur c'est quoi, un groupe communautaire. C'est quand même compliqué, ces petites bibittes-là. Les groupes communautaires, ils sont formés par et pour les besoins d'une communauté, des besoins qui n'étaient ou ne sont toujours pas
175 répondus par l'État et les services publics.

180 Les groupes communautaires sont donc autonomes. Dans leur constitution, les groupes se dotent d'une mission. Par exemple, pour le RAPSIM, c'est de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, puis leurs actions visent à répondre à cette mission-là. Chaque groupe a donc sa propre mission, puis parce qu'il est fondé par et pour la communauté concernée, puis qu'ils sont ancrés dans leur contexte, les groupes sont les mieux placés pour connaître les besoins des communautés et les manières d'y répondre.

185 Maintenant, dans le contexte actuel, les groupes communautaires sont débordés face à l'augmentation de l'itinérance. Les besoins augmentent, se diversifient et les financements ne suivent pas la tendance. Par exemple, pour les mesures hivernales, ça fait des années que tout le

milieu demande du financement pérenne, récurrent et prévisible pour offrir des ressources dignes, 24/7, autrement que dans l'urgence. Nous voilà en 2025 avec des décennies de retard et toujours, on tient ces demandes-là sans qu'elles ne soient répondues.

190

Il faut aussi savoir que lorsque les groupes communautaires sont ciblés par des élus ou par des médias, par exemple, les énergies nécessaires à aborder les dix enjeux de cohabitation sociale sont des énergies qui ne peuvent pas être mises dans la réponse à la mission des groupes, et donc dans l'accueil et l'accompagnement des personnes.

195

De plus, comme mentionné plus tôt, le manque de ressources fait que les ressources existantes sont débordées et ne peuvent répondre à la demande, ce qui peut contribuer paradoxalement aux enjeux de cohabitation.

200

Dans ce sens, ça serait préférable d'avoir plusieurs ressources à échelle humaine qui soient ouvertes et accessibles un peu partout dans la ville, partout où il y a des besoins.

205

En conclusion, les enjeux de cohabitation sociale sont le résultat de multiples dénis de droits et de trous dans le filet social québécois. Paradoxalement, le manque de ressources communautaires et de lieux bienveillants où les personnes peuvent exister, forçant les personnes à utiliser des espaces publics pour faire ce qu'elles peuvent pour répondre à leurs besoins, contribue aux enjeux de cohabitation qui eux-mêmes contribuent à la difficulté d'ouverture des ressources qui pourraient répondre au moins en partie à ces enjeux-là. On a une dynamique de cercle vicieux, ici, là.

210

Nos recommandations sont donc multiples. Elles vont dans plusieurs sens, parce que ce sont ces multiples facteurs qui influencent ce qui se vit, au final, dans l'espace public. Nos recommandations, donc, vont dans le sens de la bienveillance dans l'espace public pour les personnes qui y habitent en cessant leur répression et leur criminalisation par des règlements municipaux qui induisent du profilage et par un moratoire sur le démantèlement de campements. En fait, on veut un moratoire sur les démantèlements de campements. Ça va de là à de meilleurs et plus simples financements pour les groupes communautaires qui font du logement social avec

215

soutien communautaire, de l'hébergement, qui ont des centres de jour ou de soir, qui font du travail de rue.

220

Les recommandations visent aussi des changements structurels pour mettre un frein à la crise du logement et assurer un revenu et des soins de santé décentes pour tous et toutes, par exemple. Donc, de fermer le robinet qui crée l'itinérance, qui la rend possible.

225

C'est dans ce sens-là qu'on veut faire un appel à la solidarité parce qu'on a tous et toutes à gagner à avoir un filet social fort. On a tous et toutes à gagner à avoir de la facilité à se loger. On a tout le monde à gagner à ce que tout le monde puisse manger à leur faim. On a tous et toutes à gagner à ce que tout le monde ait accès à des soins de santé.

230

Donc on souhaite un appel à lutter ensemble pour l'amélioration des conditions de tout le monde plutôt que nous diviser, puis de cristalliser la construction d'un eux et d'un nous. Bref, comme le disait Céline Bellot plus tôt, travailler les réflexes solidaires et rejeter les réflexes sécuritaires.

235

Donc, c'est un peu dans ce sens-là qu'on espère aussi que la Ville va prendre au sérieux les recommandations du rapport, puis qu'elle n'aura pas peur de se remettre en question ou de se repositionner pour répondre aux impératifs qui vont en ressortir. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

240

Merci beaucoup, monsieur Lamarche. En effet, tour de force, parce que c'est un mémoire qu'on a lu, qu'on a discuté entre les commissaires rapidement, qui est costaud, qui voit large.

245

Vous allez peut-être trouver que je *focus*, pour utiliser un terme, sur quelque chose d'un peu précis. Vous savez que nos recommandations doivent s'adresser à la Ville de Montréal. Ça n'empêche pas que ces recommandations peuvent aussi les inciter à utiliser leur force de levier pour faire bouger ailleurs. Mais quand vous parlez du logement, à un moment donné, vous nous dites, bien sûr que la crise du logement s'est terriblement intensifiée, puis, on le sait que c'est un des enjeux majeurs de l'accroissement de l'itinérance à Montréal.

250

Mais là, vous nous parlez des logements sociaux et communautaires, presque tous subventionnés, via un programme, et vous nous dites cette petite phrase : il est difficile pour les organismes communautaires de travailler avec l'Office municipal d'habitation de Montréal. La flexibilité offerte est à géométrie variable. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus?

255

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Je peux m'essayer. Il faut dire que ce n'est pas mon dossier principal. J'ai des collègues qui pourraient en dire plus.

260

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est vrai.

265

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Mais, dans le fond, ce mémoire-là, il est grandement inspiré d'un état de la situation d'itinérance à Montréal qu'on a fait en février 2024. Puis ce sont des constats que les groupes membres du RAPSIM ont faits.

270

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

275

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Donc, je sais qu'il y a des difficultés, entre autres, par rapport au PSL, le programme de supplément au loyer, où il y a beaucoup de critères pour que les personnes puissent y avoir accès, et donc beaucoup de critères qui font que des personnes ne le cochent pas tous et n'y ont donc pas accès...

280

LA PRÉSIDENTE :

Donc, qui sont des obstacles.

285

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Exact. Si je ne me trompe pas, il y a aussi des enjeux, beaucoup, avec l'OMHM pour quand des groupes veulent créer du logement social, donc du logement d'OBNL, mais je ne pourrais malheureusement pas tant développer là-dessus spécifiquement, mais on sait qu'il y a du ménage à faire dans l'enjeu du logement avec l'OMHM.

290

M. DENIS LECLERC :

Parfait. Je vais passer la parole à Denis Leclerc.

295

M. DENIS LECLERC :

Oui, bonjour, monsieur Lamarche. Effectivement, merci pour votre présentation, et au RAPSIM pour un document qui est quand même très riche, puis qui va nous être assurément très utile.

300

Dans les orientations, la Ville de Montréal met de l'avant, notamment, les services EMMIS en les reliant comme étant des services qui contribuent à améliorer la cohabitation sociale. En page 36 de votre document, vous identifiez l'EMMIS comme une mesure ne faisant pas l'unanimité et pouvant empirer des situations. Pouvez-vous nous en dire davantage, s'il vous plaît?

305

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Oui, absolument. Il y a en référence du mémoire, je pense qu'on pourra peut-être même le déposer comme tel, un rapport qui a été produit par une équipe de chercheurs et chercheuses indépendants en septembre 2023, qui traitait des escouades mixtes et non conventionnelles, qui

310

315 rentraient EMMIS là-dedans, et puis qui parlait des enjeux de cette équipe-là? Il faut dire qu'EMMIS change dans le temps aussi. Mais EMMIS peut être problématique au sens où... l'équipe peut, si on veut, légitimer le « caca nerveux », entre guillemets, de certains citoyens et citoyennes qui voient des choses qui dérangent, qui font peur, puis qui nécessitent selon elles et eux des interventions sur le terrain, alors que des fois, ça peut être des situations où il n'aurait pas nécessairement besoin d'action spécifique, là.

320 C'est pour ça que d'ailleurs, il y a certaines tables de quartier qui font des pamphlets à l'intention des citoyens et citoyennes pour dire un peu quoi faire quand, dans quel contexte. Donc, il y a cet élément-là?

325 Il y a l'élément, aussi, qu'EMMIS, dans son idée de remplacer, d'être une alternative, dans le fond, à des interventions policières... Nous, on est à fond là-dedans, on dit oui, bonne idée de remplacer des policiers avec des fusils et des *pads de tickets* dans des interventions avec des personnes marginalisées. Mais EMMIS, les outils qui ont, c'est du référencement, de se déplacer dans la ville.

330 Puis ce qu'on constate en ce moment, c'est que la totalité des ressources à travers l'île de Montréal sont pleines. Donc, EMMIS en soi, ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Sauf que c'est comme de fournir une boîte à outils sans matériaux de construction. Ça prend des ressources un peu partout pour que des gens qui puissent vouloir y avoir accès puissent effectivement y avoir accès. Donc, il y a cet aspect-là.

335 Puis dans le rapport dont je faisais mention un peu plus tôt, il y a tous les éléments de sursollicitation des personnes dans l'espace public, là, on pense plus au temps où EMMIS patrouillait effectivement dans l'espace public, donc, se déplaçait et puis allait voir des gens qui n'avaient pas nécessairement demandé leur aide. Ce qui faisait que des travailleurs et travailleuses de rue pouvaient arriver en après-midi auprès d'une personne qu'ils connaissaient, puis c'était la huitième personne qui venait la voir, puis, bien là, ça ne me tente plus de te parler, c'est comme
340 trop de sollicitation.

345 Puis il y a confusion des rôles aussi, parce qu'EMMIS pouvait avoir l'air de travailleurs et travailleuses de rue. Donc après, pour les personnes qui travaillent pour moi, qui travaillent pour la Ville, parce qu'au final, EMMIS, c'est issu d'un cadre qui est décidé par la Ville de Montréal, puis il n'y a pas nécessairement de marge de manœuvre concernant, par exemple, les campements.

LA PRÉSIDENTE :

350 Ce sont des intervenants sociaux qui sont employés par EMMIS?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Oui.

355 **M. DENIS LECLERC :**

En complément, est-ce qu'il y a des liens, des échanges, entre le RAPSIM, les organismes communautaires et EMMIS, les travailleurs de rue, pour, justement, atténuer ces irritants-là?

360 **M. JÉRÉMIE LAMARCHE :**

Oui, absolument. C'est pour ça que je mentionnais que le rapport date de septembre 2023. Mais on est en contact avec EMMIS, là, on est sur un comité des partenaires, si je ne me trompe pas, puis il y a des critiques qui sont faites, qui sont reçues, qu'on vise à changer les choses. Donc y a un potentiel d'amélioration, mais dans le contexte où il manque de ressources partout, c'est voué à ce c'est.

M. DENIS LECLERC :

370 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

375

Judy Gold?

Mme JUDY GOLD :

380

J'ai trois questions dans très peu de temps qui reste. Vous constatez que le mandat octroyé à cette commission par la ville est trop limité. Quel aurait dû être le mandat octroyé à cette Commission, et, une question qui est connexe, vous savez sans doute que les campements et les sites de consommation supervisée sont exclus de ce mandat. Que pensez-vous de cette exclusion?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

385

Ouais, des très bonnes questions.

LA PRÉSIDENTE :

390

En deux minutes.

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

395

En deux minutes. Merci de me limiter. Quel mandat... J'avoue qu'on n'a pas pensé à un mandat plus large à proposer à la Ville, mais, comme c'est dit dans le mémoire, et comme ça a été dit dans l'audition, l'idée c'est qu'on ne peut pas juste voir l'enjeu de cohabitation sociale comme un enjeu superficiel, dans le fond. Il y a des gens qui dérangent dans l'espace public, d'autres gens qui sont aussi citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal, mais ces personnes-là ont des logements, puis il faudrait les faire disparaître.

400

On ne peut pas limiter le mandat comme ça, parce que les solutions qui vont être amenées, ça va être la répression et de l'invisibilisation. Puis, bien, on va faire d'autant plus de dénis de droit

aux personnes qui habitent l'espace public, qui subissent déjà des dénis de droits qui les mènent dans l'espace public. C'est un peu circulaire.

405

Pour les campements puis les sites de consommation supervisée, effectivement, c'est comme un incontournable. Ça fait depuis au moins 2020 qu'on en parle beaucoup. Nous, le RAPSIM, on demande depuis longtemps un moratoire sur les démantèlements de campements. Il y a une déclaration d'appui, d'ailleurs, qui a été signée par 4 800 personnes, en annexe du mémoire.

410

Et puis pour les sites de consommation supervisée, bien, c'est la même chose, on en demande plus. On demande plus de financement pour ces lieux-là. Puis je pense que ça aurait pu être pertinent de les inclure dans le mandat parce qu'on entend beaucoup comme crainte des personnes qui sont face à d'autres personnes qui consomment, et puis ça, ça génère une insécurité, ça ne veut pas dire que les personnes qui consomment sont dangereuses, loin de là. Mais c'est sûr que s'il y a un malaise à être en contact avec des personnes qui consomment, bien, encore faut-il pouvoir que ces personnes-là consomment à des lieux. Ces lieux-là peuvent être des sites de consommation supervisée.

415

420

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que ta question était peut-être trop importante, trop longue pour que monsieur puisse y répondre.

425

Mme JUDY GOLD :

Mais j'ai une question très, très courte.

430

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme JUDY GOLD :

435

Que pensez-vous des installations de type modulaires qui vont être installées par la Ville?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

440

Je vais essayer de faire ça court. Quelque part, pourquoi pas? Est-ce suffisant? Non. À voir comment ça va se développer aussi, là. C'est sûr que dans des lieux super éloignés comme Blue Bonnets, à voir qui va vouloir habiter là, mais, c'est une intervention parmi d'autres. Il en reste d'autres que la Ville peut faire à aucun coût, comme d'abroger des règlements municipaux, puis de faire un moratoire sur le démantèlement.

445

LA PRÉSIDENTE :

450

Merci beaucoup pour votre esprit collaboratif, monsieur Lamarche. Merci encore pour votre mémoire. Nous allons prendre une toute petite pause avant de passer à notre prochain invité. Merci beaucoup.

455

Nous allons reprendre l'audition des opinions. Nous allons retrouver en mode virtuel monsieur Robert Brunet, qui est de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain.

460

M. ROBERT BRUNET, administrateur, Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain :

Et maintenant?